

Journal communal Ménières



Décembre 2019

Image de la couverture:

L'Auberge communale "Aux XIX Cantons". La patente date du début du XIXe siècle.

Lors de l'invasion napoléonienne découpages, remaniements, suppressions et adjonctions, imposés par l'*Acte de Médiation* de 1803, ont remplacé la Confédération des XIII Cantons par celle des XIX Cantons. Genève, Vaud et Valais intégreront la Confédération à la suite de Congrès de Vienne en 1815.

L'aubergiste, le Syndic et Cédric Béguin sont une seule et même personne, comme la Trinité. Le passage pour piétons, à gauche de la photo, permet de faire les va-et-vient entre la Maison de Commune et le bon restaurant.

Féminin / Masculin:

Faute de termes épicènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.



Table des matières

Message du conseil communal

Convocation à l'Assemblée communale du 10 décembre 2019

P.-V. de l'assemblée communale du 28 mai 2019

Budget 2020

Fonctionnement

Investissements

Tâches communales

Conseillers communaux

Commissions communales

Personnel communal

Miscellanées

Info généalogie Moret

Analyse de l'eau

Info *Frimobility*

Info Ligues de santé

Nos voeux



Message du Syndic

Chers habitants de Mènières,

Réchauffement climatique, sauvons la planète, Greta Thunberg, économie d'énergie, privilégier les produits du terroir, etc....

Ces mots, j'en suis sûr, vous disent quelque chose; sujets délicats, intéressants, que nos politiciens n'ont pas oublié de citer durant cette période électorale.

Eh bien le Conseil communal ne va pas politiser ce dossier, pourquoi ? Tout simplement parce que nous savons que chaque personne est sensible à ce problème et trier fait partie du quotidien de chacun.

Nous sommes fiers que le dossier « Sauvons la planète » fasse partie de nos habitudes depuis bien longtemps et que nous ne soyons pas obligés de gérer ce dossier en urgence comme c'est un peu le cas dans certaines villes ou même pays.

Nous vous remercions de nous soutenir et de continuer à prendre soin de notre village qui va bientôt prendre le départ pour des travaux afin d'assurer la sécurité des piétons.

Je vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année.



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 10 décembre 2019 à 20h00 à la Grande salle.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019
2. Budget 2020
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Informations communales
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019 et les budgets 2020 ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Procès-verbal provisoire de l'assemblée communale du 28 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019 que vous pouvez lire dans les pages suivantes reste provisoire jusqu'à son approbation lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2019. Des modifications pourront y être apportées après les éventuelles questions ou remarques des citoyens et citoyennes de la commune.

Le Conseil communal s'efforcera d'apporter des réponses à vos éventuelles questions sur ce procès-verbal lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2019. Cependant, s'il ne possède pas tous les éléments pour une réponse précise, il reportera celle-ci à la prochaine assemblée, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil communal vous encourage à lui poser vos questions par écrit avant l'assemblée, à savoir avant le 2 décembre afin qu'il puisse préparer la réponse et la communiquer le 10 décembre.

Le Conseil communal vous remercie d'avance de votre collaboration.



Ménières, le 28 mai 2019

PV de l'assemblée communale du 28 mai 2019 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°20 du 17 mai 2019, par avis au pilier public, par tous-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutatrices nommées sont Mesdames Véronique Petit et Béatrice Moret. Le nombre de personnes est de 64, la majorité absolue est fixée à 33. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 30.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'Investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Nomination du nouvel organe de révision
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Valtraloc
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Budget d'investissement
- 4.3 Approbation
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation
6. Informations communales
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

L'Assemblée n'a pas de question. Le PV du 18 décembre 2018 est approuvé à 62 pour et 1 abstention.

2. Comptes 2018

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques précisions sur les comptes. Des amortissements ont été faits grâce à un montant excédentaire de CHF 200'000.- provenant des recettes fiscales. Un montant de CHF 65'000.- a été versé en faveur la caisse de pension de l'Etat, montant qui devait être versé ces prochaines années. Au vu du résultat, il a été décidé de le verser cette année déjà.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2018 s'élève à CHF 5'100.14 pour un montant de charge de CHF 2'186'556.55.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

M. Joël Robert demande une explication sur le poste « pertes sur débiteurs » de CHF 62'000.-

Mme Stéphanie Chaboudez explique que ce montant est donné par le SCC, dans leurs avis. Il s'agit de pertes sur les impôts.

M. Joël Robert demande pourquoi il n'y a plus de loyer qui rentre pour l'ancienne laiterie.

M. le Syndic indique que le local a été loué à la jeunesse l'année dernière suite à un échange avec le garage au centre du village. Dès ce mois, le Conseil communal a proposé au tenancier de l'Auberge de louer ce local à la place du garage qu'il occupait, pour un montant mensuel de CHF 150.- au lieu des CHF 100.- payés pour le garage.

M. Joël Robert demande à quoi correspondent les CHF 10'000.- de rénovation et entretien.

M. le Syndic lui explique qu'il a fallu changer la porte et remettre l'électricité en état pour permettre de l'utiliser.

M. Gérald Moret demande si le montant de CHF 65'000.- destiné à la Caisse de pension du personnel de l'Etat sera à verser chaque année.

M. Claude Andrey lui répond que non, c'est un montant unique à payer. Au vu du résultat, le Conseil communal a anticipé et tout payé en une fois.

M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Grégory Blanchard donne une précision à la question de M. Joël Robert relative à la perte sur débiteurs. La perte réelle est de CHF 20'000.- environ. En effet, dans un autre compte apparaît un montant récupéré de CHF 40'000.-.

2.2. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fiduflex SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2018.

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey qui lit le rapport de la fiduciaire Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac.

2.3. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2018 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

3. Nomination du nouvel organe de révision

3.1. Présentation

M. le Syndic donne la parole à M. Grégory Blanchard afin de présenter le choix de la Commission financière, soit Fidustrust Révision SA à Fribourg.

M. Grégory Blanchard informe l'assemblée que l'organe de révision ne peut faire plus de 6 mandats. Il explique que la Commission a fait des appels d'offre auprès de 10 fiduciaires de la région. Elle s'est arrêtée sur la proximité, le coût des prestations, la taille de l'entreprise et l'expérience auprès des communes et la qualité du dossier de candidature. Le coût sera de CHF 3'124.00, soit une économie de CHF 654.00 par rapport à l'organe de révision actuel.

M. Grégory Blanchard demande à l'Assemblée si elle a des questions.

M. Claude Andrey demande si cette fiduciaire a des connaissances sur le MCH2 (nouvelles normes comptables pour les communes).

M. Grégory Blanchard répond par la positive.

M. le Syndic passe donc au vote.

3.2. Approbation

Approbation : Le nouvel organe de révision est accepté par 59 pour.

4. Valtraloc

4.1. Présentation

M. le Syndic présente le plan général. Il informe que la sortie direction Granges-Marnand n'apparaît pas, car l'entrée et le trottoir ont déjà été précédemment votés.

Il passe donc la parole à M. Jaeger de Team+ pour la présentation.

M. Jaeger se présente et informe qu'il est ingénieur en mobilité et M. Giezendanner est urbaniste. Ils ont travaillé ensemble afin de produire le meilleur projet possible.

Ceux-ci ont travaillé sur 2 variantes, une zone de rencontre 20km/h et une zone 30 km/h afin de faire une recommandation au Conseil communal, à la Direction de l'aménagement et à l'assemblée.

Dans une zone 30, le bord de la chaussée doit être marqué, ce qui est négatif car l'automobiliste croit que la route lui appartient. Le but a été d'introduire un projet de place, ce qui fera réduire la vitesse de l'automobiliste.

En termes de bruit routier, les 2 variantes ont un impact positif. La zone de rencontre diminue encore plus le bruit.

En termes de temps de parcours, les deux sont équivalents. La distance est tellement courte qu'il n'y a pas de différence entre 20 ou 30 km/h.

En termes de sécurité, la distance nécessaire pour s'arrêter est plus courte dans la zone de rencontre. En cas d'accident, le choc sera moins important.

Dans une zone 30, l'automobiliste n'a pas l'obligation de donner la priorité aux piétons.

Il explique également que si l'Assemblée choisit une zone 20 et que cela n'est pas concluant en pratique, il y aurait possibilité de la transformer en zone 30 à moindre coût pas des marquages. Cependant, le cas contraire n'est pas possible.

L'objectif de Team+ est de créer une vraie place villageoise, avec l'Auberge, l'école et l'Administration communale.

En ce qui concerne les coûts, ceux-ci sont comparables entre les deux variantes.

Le bureau a beaucoup collaboré avec le canton. L'enquête préalable n'a pas encore été effectuée, mais des avis positifs ont été émis par rapport à cette zone de rencontre.

M. Jaeger présente les aménagements prévus sur le plan.

M. Giezendanner explique plus en détail les dispositifs d'aménagement proposés. Le concept fondamental pour une zone de rencontre est de ne pas donner la priorité à l'un ou l'autre des usagers de la zone. Le but est de cohabiter.

Les entrées de la place sont délimitées par des seuils. Il ne s'agit pas de gendarmes couchés, mais de pentes douces.

Les deux arrêts de bus ne sont pas parallèles afin d'éviter un effet de couloir pour l'automobiliste.

Le Ruisseau du Moulin, qui passe sous la place, devrait être mis en valeur. Des arbres et des bancs aménageront la place.

La terrasse de l'Auberge sera ouverte du côté de la route, avec vue sur la place.

Le parking actuel du bâtiment communal sera aménagé de verdure.

Le carrefour fonctionnera en priorité de droite.

M. le Syndic remercie Team + pour la présentation.

Mme Claire Michel dit que de nombreux camions passent par Ménières par gain de kilomètres et demande si cela réduira ce trafic.

M. Jaeger lui répond que oui, cela a déjà été observé. Il n'est par contre pas convaincu que cela sera plus dissuasif que la RPLP.

M. le Syndic ajoute que le bruit sera fortement limité. Pour se faire une idée, il informe que le Conseil communal s'est rendu avec d'anciens Conseillers dans la zone de Cheseaux. Cette visite a été positive. Il n'y a pas énormément de bruit dû à l'accélération des véhicules à la sortie de la zone 20, car il y a encore une limitation à 50 km/h avant de sortir du village.

M. Pierre-André Lassueur craint qu'en raison des arrêts de bus, les automobilistes qui se rendent en direction de Payerne ne coupent par le Chemin de l'Auberge.

M. le Syndic lui répond que des aménagements pourront être faits pour gêner le passage. Il rappelle que les éléments de détails seront discutés par la suite. La question de ce soir est de savoir si la population veut ce concept Valtraloc.

Mme Marlyse Ansermet demande si les bus de l'école s'arrêteront à la même place que les bus postaux.

M. Jaeger répond que c'est possible.

M. le Syndic informe que cela dépendra également si les élèves du cercle scolaire seront toujours transportés par un transporteur privé ou par Car postal.

M. Judicaël Leroy constate que les places de parc seront placées sur l'actuelle cour d'école.

M. le Syndic répond qu'une place multisport sera prévue à côté de l'école, suite à des discussions avec des enseignants et des parents.

M. Gérald Moret dit que le Conseil communal compare le centre de Ménières avec Cheseaux, mais à Cheseaux, il y a une route de contournement, et le centre n'est fréquenté que par les habitants.

M. Grégory Blanchard dit qu'il connaît la région, y travaillant. Il y a des commerces à Cheseaux, et les gens passent par le village.

M. Jaeger dit que le but de la zone de Cheseaux était de faire passer les usagers par la route de contournement. Cela a partiellement fonctionné, mais le centre est toujours passablement traversé.

M. Philippe Caille dit que les zones 20 et 30 sont en priorité de droite, mais est-ce que la sortie du chemin Pré-de-la-Cure est comprise dans le concept ?

M. Jaeger informe que non, la zone s'arrête avant le Chemin Pré-de-la-Cure.

M. Judicaël Leroy demande s'il y a des changements concernant les entrées suite à la séance d'information de décembre 2018, tel que revêtement ?

M. le Syndic lui répond que rien ne change concernant les entrées. Pour ce qui est du revêtement, rien n'est encore choisi. Par contre, il rappelle comme lors des séances précédentes qu'il n'y aura pas de pavés à Ménières.

Mme Sabrina Bise dit que nous sommes sur la route d'axe pour les convois spéciaux, est-ce que cela passera avec les arrêts de bus ?

M. Jaeger répond que cela ne pose pas de problème

M. Georges Rey demande si la visibilité de la sortie route de l'école sera améliorée. Actuellement il n'y a pas de visibilité sur la droite.

M. Syndic lui répond que les usagers arriveront déjà moins vite.

M. Jaeger répond qu'il y aura priorité de droite. Comme il y aura priorité sur les véhicules venant de gauche, il sera possible de s'avancer un peu plus pour voir si quelqu'un arrive.

Il est demandé s'il a été tenu compte des véhicules agricoles pour les ilots.

M. Jaeger lui dit qu'il sera tout à fait possible de passer. De plus, il n'y aura pas d'ilot au centre du village.

M. Pierre Rey dit que les semi-remorques arrivant de Fétigny pour aller en direction de Vesin ont besoin de toute la route. De plus, les véhicules arrivent vite depuis Fétigny et Vesin et ne respecteront pas la limite.

M. le Syndic est conscient qu'il y aura une phase d'adaptation. Des contrôles seront effectués. A force, ce sera respecté, comme les radars de Mézières.

M. Jean-Michel Corminboeuf demande des précisions sur le principe de passage piéton.

M. Jaeger répond qu'en zone de rencontre, il n'y a pas de passage piéton. C'est comme un grand passage piéton. Le piéton sera comme sur un passage, et devra tout de même faire attention au trafic.

M. le Syndic dit que selon les statistiques, il y a trop peu de passages à Ménières pour un passage piéton. Nous ne pourrions pas défendre l'actuel passage piéton. Lorsque le goudron sera refait, il disparaîtra. De plus, l'actuel passage est dangereux.

M. Pierre-André Lassueur demande la différence entre la zone de rencontre et la zone 30.

M. Jaeger lui répond que la zone 30 est une route un peu décalée, avec les 2 arrêts de bus parallèles. Il rappelle que si nous partons avec une zone 20 et que cela n'est pas concluant, la zone 20 est réversible en zone 30. Le contraire n'est pas possible.

M. Gérald Moret demande la longueur du tronçon à 20 km/h.

M. Jaeger lui dit que ce sera environ 70 mètres.

Une vidéo présentant la route de Fétigny et le centre de Cheseaux est présentée.

M. Bertrand Bise demande pourquoi la zone 20 n'est pas élargie jusqu'à l'église.

M. le Syndic répond que le Conseil communal s'est renseigné, les réglementations ne le permettent pas.

M. Martial Doy dit que la zone 20 de Cheseaux est peinte. Il demande si cela est prévu ici.

M. le Syndic lui répond que oui. A voir de quelle couleur, et de quelle manière.

M. Martial Doy demande si la zone 20 est en phonoabsorbant.

M. Jaeger lui répond que c'est inutile, vu la vitesse. Par contre, le phonoabsorbant sera posé aux entrées.

M. le Syndic indique que les coûts qui seront entendus sont sans subventions. Mais il est sûr que la Commune touchera des subventions pour les fondations du trottoir, la place multisport, etc.

M. Pierre Rey informe qu'il est retourné voir le centre du village de Cheseaux, mais que cela représente une autre surface à Cheseaux et qu'il y a 4'000 habitants. De plus, nous retirons des places de jeux aux enfants.

Mlle Margaux Béguin demande si nous passons d'un projet zone 20 en 30, est-ce que des ilots seront à poser ?

M. le Syndic lui répond que les entrées resteront les mêmes, l'aménagement sera conservé, les bords de chaussées devront être marqués, cela restera en priorité de droite. Par contre, plus de priorité aux piétons.

M. Pascal Robert demande combien de places de parc seront perdues.

M. le Syndic répond que nous en gagnons 2.

Mme Françoise Moret demande où les gens se parqueront, lors des messes par exemple. Actuellement, ils se parquent le long du Chemin de l'Auberge.

M. Pascal Robert estime qu'il faudrait plus de places de parc au vu de tout ce qui se passe au village (église, restaurant, école, etc).

M. le Syndic lui répond qu'un jour, notre déchetterie disparaîtra. Les garages et le local y attenant pourront être aménagés.

M. Joël Robert dit que le projet est intéressant. Mais qu'on ne peut pas dire que personne ne se parque sur la place.

M. le Syndic répond qu'il n'a jamais dit que la place est vide, mais qu'il a dit qu'il n'y jamais vu de marquage des places de parc sur la place actuelle du village. Il rappelle qu'en cas de mariage, enterrement, etc, il y a possibilité de stationner à la Grande salle.

M. Pascal Robert demande où se parqueront les locataires des appartements de l'école.

M. le Syndic explique où les locataires se parqueront comme actuellement dans la descente le long de l'école + un garage et ceux du bâtiment communal, sur des places le long de la route de l'Ecole.

M. Pascal Robert demande s'il est possible de mettre un miroir à la sortie de la route de l'école

M. le Syndic répond qu'il s'agit de détails, que cela pourra être vu par la suite.

M. le Syndic passe la parole à la Commission Valtraloc pour leur préavis.

Mme Floriane Bossy informe que la Commission existe depuis très longtemps. Celle-ci est prête à s'investir au maximum une fois le feu vert obtenu. Elle explique pourquoi la Commission Valtraloc soutient ce projet.

4.2. Budget d'investissement

M. le Syndic présente l'investissement poste par poste. Le montant total du projet se chiffre à CHF 2'350'000.00. Celui-ci serait financé par un emprunt bancaire. L'amortissement devra être effectué sur 25 ans conformément aux réglementations du Service des Communes, ce qui représentera une charge annuelle de CHF 117'500.00. Il demande si l'assemblée a des questions.

M. Gérald Moret redit que le trottoir menant à l'église depuis la place du village est inutile, car il y a 2 autres solutions pour s'y rendre, soit par la Ruelle du Mont, soit par le Chemin de l'Auberge.

M. Manuel Gil trouve très bien de créer ce projet et ces aménagements, il regrette juste que ces projets se réalisent trop tard pour ses propres enfants, mais trouve positif de faire ces aménagements.

M. Le Syndic passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Grégory Blanchard donne connaissance du préavis de la Commission financière. La Commune peut tout à fait supporter cette charge. Les finances sont saines et la Commune n'a pas de dette, actuellement, la Commune capitalise. Il serait bien de profiter du travail fait par le Conseil communal et les commissions. La commission financière donne donc un préavis positif pour cet investissement.

M. le Syndic remercie M. Blanchard. Il passe donc à l'approbation du projet global et de l'investissement Valtraloc.

4.3. Approbation

Approbation : 51 personnes ; avis contraire : 10 personnes ; abstentions : 2 personnes

Le projet global et l'investissement Valtraloc sont acceptés.

M. Jayme doit partir, il demande l'autorisation de quitter la salle et salue l'assemblée.

5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

5.1. Présentation

M. Pierre Perroud indique que le Conseil communal a reçu un courrier l'informant que notre règlement doit être modifié suite à la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Il expose les modifications apportées au règlement. Le barème cantonal a été appliqué.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Il passe donc au vote du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

5.2. Approbation

Approbation : 60 personnes, pas d'avis contraire, pas d'abstention.

6. Informations communales

6.1. Gravière, décharge de type B

M. le Syndic dit qu'une séance d'information organisée par la Gravière a eu lieu le 8 mai dernier à la Grande salle.

Il rappelle que lors de l'assemblée communale de mai 2018, plusieurs citoyens avaient demandé au Conseil communal de refuser la décharge de type B.

Le Conseil communal a modifié le Règlement communal de l'urbanisme (RCU) lors de la révision du PAL, avec accord de la décharge de type A et pas du type B.

Lors de la mise à l'enquête du PAL, la gravière a fait opposition au nouveau RCU, raison de la séance d'information.

Une demande préalable est en cours pour une décharge de type B. Le Conseil doit donner son préavis avant de transmettre le dossier au canton.

Le Conseil communal est bien conscient qu'il peut prendre la décision seul. Mais cela engagera la Commune et ses habitants pour des dizaines d'années. C'est pourquoi il est demandé un vote consultatif à l'assemblée.

M. Gilles Corminboeuf dit qu'il serait utile de rappeler à l'assemblée ce que comprend le type B. Lors de la séance d'information, l'avocat de la Gravière avait donné une réponse erronée et a indiqué que la Commune n'aurait pas le choix et devrait se conformer au plan cantonal. Or, Madame Rey-Bettex de la DAEC a indiqué dernièrement dans la presse que la Commune peut s'opposer, qu'elle décide elle-même de son plan d'aménagement. Il trouve désolant et scandaleux que lors d'une séance d'information, un avocat donne délibérément de fausses informations.

M. le Syndic dit que plusieurs séances ont eu lieu entre le Conseil communal et les représentants de la Gravière. Un avocat a également été consulté par le Conseil communal afin de savoir ce qui est juste.

M. le Syndic informe que le Conseil communal ne peut pas retenir la demande préalable, mais peut émettre un préavis négatif. Des tractations sont en cours pour obtenir éventuellement un défraiement pour les désagréments occasionnés.

Il indique ce qui est compris dans le type B. Les représentants de la Gravière sont responsables pendant 50 ans après la fermeture de celle-ci.

M. Marc Corminboeuf demande, en cas de vote positif, à quoi cela engage la Commune.

M. le Syndic dit que dans ce cas, le Conseil communal émettrait un préavis positif. Peut-être que la commune touchera un défraiement, mais il n'y a aucune obligation légale. Un montant ne pourrait être demandé que pour le passage sur la route communale menant à la Gravière, côté Fétigny.

M. Henri Rey se rappelle que lors d'une précédente séance, il avait été dit que quoi que la Commune décide, le canton peut quand même nous imposer cette décharge. Qu'en est-il ?

M. le Syndic lui répond que selon Mme Rey-Bettex, la Commune décide. Mais il est vrai que dans le plan d'aménagement cantonal, le site de Ménières est un site de réserve pour une décharge de type B.

Mme Floriane Bossy demande de quelle manière les citoyens pourront se protéger de la pollution, telle que l'amiante même en faible quantité.

M. le Syndic dit qu'il n'y aura pas de grandes quantités, car ce n'est pas autorisé même dans le type B.

M. Jean-Paul Corminboeuf rappelle que ce qu'il a dit lors de la séance d'information. Les représentants de la Gravière ont dit qu'il n'y avait pas de risque d'écoulement d'eau depuis la Gravière. Ce n'est pas le cas, car lors des années de sécheresse, son champ situé en dessous est irrigué par des eaux en provenance de la gravière. Ce champ est drainé et mène au Ruisseau, qui a un élevage de truites. Est-ce autorisé au vu de ces éléments ?

M. le Syndic lui répond que ce n'est pas de la compétence de la Commune, mais du canton.

M. Manuel Gil demande, vu qu'il s'agit d'un vote consultatif, la décision n'appartient pas à l'assemblée.

M. le Syndic répond que le Conseil communal prendra la décision, mais il est important au vu de l'implication pour les citoyens et la durée, de demander l'avis de la population. Notamment si des problèmes apparaissent dans plus de 50 ans, une fois que ce ne sera plus de la responsabilité de la Gravière.

Mme Pascale Moret-Möller dit que les valeurs maximales autorisées n'ont pas encore été définies, il est donc dangereux d'accepter une telle décharge.

M. le Syndic lui dit que ces valeurs sont définies.

Il passe au vote consultatif pour savoir qui est favorable à une décharge de type B à Ménières.

Approbation : 3 personnes ; avis contraire : 41 personnes ; abstentions : 11 personnes

L'assemblée communale est opposée à une décharge de type B.

6.2. PAL

M. le Syndic indique que des oppositions seront traitées au cours de l'année 2019.

6.3. Mise à l'enquête de la nouvelle mensuration

M. le Syndic dit qu'une séance a eu lieu hier concernant la nouvelle mensuration.

6.4. Chemins agricoles

M. le Syndic informe qu'une étude est en cours sur la partie Malafin, Route de Sassel, concernant l'érosion, une séance des propriétaires et exploitants est organisée le 12.06.2019.

M. Bertrand Bise demande à quoi sert exactement cette étude.

M. le Syndic lui répond que suite aux intempéries des dernières années, le Chemin de la Malafin a été détruit. Pour le reconstruire, il a été demandé au Conseil communal d'étudier tous les chemins de la Commune, pour bénéficier des subventions, qui ne sont pas négligeables. Actuellement, si le Chemin de la Malafin doit être refait, nous ne pouvons mettre que des gros cailloux et pas du béton ou du goudron.

M. Georges Rey dit que dans un précédent PV, il était dit que le Chemin de la Malafin serait refait en 2019. Est-ce normal que ce chemin soit inutilisable depuis plus d'une année ?

M. le Syndic répond que le Conseil communal est dans l'attente de l'étude et de la séance du 12.06.2019.

Il demande s'il est également normal que l'agriculteur exploitant le champ de pommes de terre à droite fasse d'immenses rigoles pour diriger l'eau sur la route. Un règlement existe et mentionne que chacun doit récupérer son eau. Le chemin ne serait pas dans cet état sans ces tranchées. Il remercie d'avoir posé cette question.

6.5. Senior +

M. Pierre Perroud informe des modifications apportées aux subventions. Celles-ci seront augmentées et publiées dans le journal communal.

6.6. Ruisseau du Moulin

M. Marcel Ansermet informe qu'une amélioration sera apportée au dégrilleur situé derrière la ferme de M. Georges Rey, afin d'éviter un débordement lors des orages. Des travaux seront effectués.

6.7. STEP régionale de Lucens 2025

M. Marcel Ansermet informe que le projet suit son cours. Il permettra de fermer 9 stations d'épuration dans la région. Elles seront transformées en stations de pompage. Le projet a pour but de traiter les micropolluants, ce qui n'est pas fait actuellement. Nous payons à ce jour une somme de CHF 9.- par habitant et par année car nous ne pouvons pas traiter ces produits.

6.8. FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire)

Mme Kristel Lack donne des informations concernant la nouvelle manière de procéder pour les demandes de permis de construire et les enquêtes préalables.

7. Divers

M. Bertrand Bise réitère sa demande d'organiser les prochaines assemblées à la Grande salle et non plus au restaurant.

M. le Syndic l'informe qu'il était prévu de faire cette assemblée à la Grande salle, mais le FC Fétigny-Ménières organise demain à midi son repas de soutien et la mise en place est faite ce soir, raison pour laquelle l'assemblée s'est tenue au restaurant malgré le nombre de personnes attendues.

Mme Floriane Bossy dit que cela serait plus équitable pour les personnes à mobilité réduite.

M. Pierre Rey demande si la commune peut demander à la Corporation forestière de faire quelque chose derrière son habitation, des arbres menacent de tomber.

M. le Syndic informe que les bûcherons sont venus couper des arbres derrière l'immeuble de la route de Vesin 28. Le garde-forestier sera averti.

M. Pierre Perroud remercie Mme Andréanne Rey pour le très bon fonctionnement de l'AES et la Conseil des parents pour la bonne collaboration.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h15.

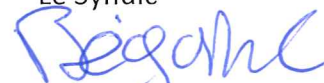
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	257,170.00	22,000.00	229,570.00	15,400.00	204,869.70	13,527.90
			235,170.00		214,170.00		191,341.80
01	Assemblée communale, Conseil communal	70,330.00	300.00	75,180.00	300.00	56,197.95	
010.300.00	Traitement et jetons du conseil communal	35,000.00		45,000.00		28,787.55	
010.300.01	Frais de la commission financière	750.00		600.00		675.00	
010.300.02	Rénumération des scrutateurs	1,000.00		1,000.00		931.25	
010.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	6,880.00		6,880.00		3,756.65	
010.317.00	Frais (déplacement, commission)	15,000.00		12,000.00		11,916.95	
010.317.01	Frais de représentations	6,000.00		3,500.00		3,375.00	
010.318.00	Frais de convocation	1,500.00		1,500.00		2,036.00	
010.318.01	Frais des enveloppes civiques	900.00		900.00		950.05	
010.318.03	Frais fiduciaire	3,300.00		3,800.00		3,769.50	
010.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		300.00		300.00		
02	Administration générale	186,840.00	21,700.00	154,390.00	15,100.00	148,671.75	13,527.90
020.301.00	Traitement personnel administratif	75,000.00		75,000.00		75,854.85	
020.301.02	Allocation employeur	1,440.00		1,440.00		1,440.00	
020.303.00	Cotis.ass.sociales,AVS,APG,AC,etc...	10,000.00		10,000.00		10,213.35	
020.304.00	Cotis.aux caisses de prévoyance	14,000.00		750.00		741.60	
020.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	5,500.00		5,500.00		4,816.40	
020.306.00	Allocations familiales employés	6,600.00					
020.309.00	Formation du personnel administratif	3,000.00		2,500.00		2,979.25	
020.310.00	Fournitures du bureau,publications annonces	2,000.00		2,000.00		4,670.30	
020.311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	2,000.00		3,000.00		5,486.90	
020.311.01	Système informatique administratif	27,000.00		10,500.00		5,978.95	
020.313.00	Fournitures et marchandises Administration	500.00		2,000.00		1,300.00	
020.315.00	Entretien des machines, mobilier de bureau	1,500.00		1,500.00		3,131.60	
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	8,500.00		8,500.00		10,159.75	
020.317.01	Frais " Site internet "	3,000.00		3,000.00		2,500.00	
020.317.02	Frais archives	1,000.00		3,000.00		236.90	
020.318.00	Assurances diverses, RC, CNA, mobilier, etc.	6,000.00		5,500.00		4,990.80	
020.318.01	Frais administ.(ports, tél, etc.)	6,500.00		7,600.00		4,778.00	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et de tiers	1,500.00		1,500.00		1,089.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
020.318.03	Frais passeport et carte d'identité	500.00		800.00		469.10	
020.318.04	Frais de recours et d'avocats	4,000.00		3,500.00		3,640.00	
020.318.06	Journal communal	4,500.00		4,500.00		1,225.00	
020.319.00	Cotisations aux associations	800.00		800.00		770.00	
020.319.01	PIEP et règlement eau potable	2,000.00		1,500.00		2,200.00	
020.431.00	Emoluments administratifs		700.00		500.00		732.00
020.431.03	Recette passeport et carte d'identité		700.00		800.00		665.00
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		3,300.00		3,500.00		2,951.75
020.436.01	Retenues sociales sur les salaires		16,000.00		8,500.00		9,179.15
020.436.02	Remboursement d'allocations familiales		1,000.00		1,000.00		
020.436.04	Retenues LPP				800.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC	35,886.00	17,300.00	30,299.00	10,500.00	41,487.65	11,912.05
			18,586.00		19,799.00		29,575.60
10	Protection juridique						
14	POLICE DU FEU	31,091.00	17,300.00	24,800.00	10,500.00	23,590.90	11,912.05
140.300.00	Jetons et frais de la commission	800.00		800.00		412.50	
140.317.00	Dédommagement (déplacements, réception)	800.00		700.00		950.00	
140.318.00	Frais d'interventions	3,500.00		1,500.00		5,117.15	
140.319.00	Cotisations aux fédérations	150.00		150.00			
140.351.00	Frais centrale d'alarme	200.00		150.00		246.05	
140.352.00	Participations au CSPI Les Verdières	25,641.00		21,500.00		16,865.20	
140.423.00	Location hangar feu CSPI		4,100.00				
140.430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		13,200.00		10,500.00		11,912.05
15	MILITAIRE	1,000.00		1,000.00		2,600.00	
150.352.00	Participation au stand intercommunal	1,000.00		1,000.00		2,600.00	
16	PROTECTION CIVILE	2,815.00		3,284.00		14,740.20	
160.312.00	Eau, énergie, combustible	800.00		1,000.00		426.30	
160.313.00	Frais de marchandises et de matériel	500.00		500.00			
160.315.00	Frais d'entretien	500.00		500.00			
160.318.00	Frais administratifs (port., téléphone) et Assurances	200.00		470.00		384.85	
160.351.02	Participation à la P.C. cantonale	815.00		814.00		729.05	
160.366.00	Subsides versés à des abris privés					13,200.00	
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)	980.00		1,215.00		556.55	
170.351.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs	400.00		415.00			
170.352.00	Protection de la population intercommunale (Orcoc)	580.00		800.00		556.55	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	621,461.00	38,775.00	595,887.00	40,960.00	506,278.44	33,480.00
			582,686.00		554,927.00		472,798.44
20	Ecole enfantine	37,970.00		34,601.00		32,066.60	
200.310.00	Fournitures diverses	1,000.00					
200.351.00	Participation aux dépenses cantonales	33,470.00		31,101.00		30,918.35	
200.352.00	Participation aux autres communes	3,500.00		3,500.00		1,148.25	
21	Cycle scolaire obligatoire	397,894.00	4,275.00	387,259.00	1,200.00	303,361.19	
210.310.00	Achat de fournitures scolaires, ordinateurs, imprimante	10,600.00		6,500.00		8,850.95	
210.310.02	Frais des photocopies & Droits d'auteurs	2,400.00		2,400.00		2,542.70	
210.318.00	Frais de transport des élèves	48,000.00		3,500.00			
210.318.01	Frais des ordinateurs	3,000.00		6,000.00		2,500.00	
210.351.00	Part. dépenses cant. pour école primaire	135,830.00		122,187.00		124,734.45	
210.351.10	Part. dépenses transports scolaires, piscine, extrascol	12,000.00		80,000.00		16,181.36	
210.352.00	Part. aux autres communes	14,000.00		13,000.00		12,572.88	
210.352.01	Participation au CO de la Broye	138,690.00		132,930.00		127,894.40	
210.352.03	Frais de l'info. sexuelle et visite médicale	700.00		720.00			
210.366.01	Bricolage, écoles primaires + ACT	4,000.00		4,000.00		3,311.95	
210.366.02	Part. courses + classes vertes	7,630.00		6,630.00			
210.366.03	Part. patinoire, camp de ski, activités él. Ménières	13,600.00		2,500.00		2,540.00	
210.461.00	Contribution fournitures scolaires		4,275.00				
219	Accueil extrascolaire	7,444.00		6,892.00	1,200.00	2,232.50	
219.317.00	Frais de réceptions et de délégations	500.00		500.00			
219.352.00	Participation à l'AES Fétigny-Ménières	3,944.00		3,392.00		880.50	
219.366.00	Subvention aux parents plaçants en AES	3,000.00		3,000.00		1,352.00	
219.436.00	Remboursement de tiers				1,200.00		
22	Ecoles spécialisées	79,330.00		80,916.00		77,548.35	
220.351.01	Part. cant. pour personnes handicapées	54,880.00		58,366.00		56,159.20	
220.351.02	Part. cant. pédago-thérap. prestataire privé	3,450.00		2,755.00		2,868.05	
220.366.00	Contr. cours spéciaux, (logopédie, psycholo.)	21,000.00		19,795.00		18,521.10	
23	Formation professionnelle	4,000.00		3,000.00		3,678.75	
230.351.00	Participation à l'Office cantonal	4,000.00		3,000.00		3,678.75	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
29	Administration scolaire	102,267.00	34,500.00	90,111.00	39,760.00	89,623.55	33,480.00
290.300.00	Frais de la commission scolaire (Conseil des parents)	1,030.00		4,380.00		1,800.00	
290.301.00	Traitement du personnel de conciergerie	19,500.00		19,500.00		12,996.90	
290.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	2,400.00		2,925.00		1,624.35	
290.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	745.00		720.00		220.50	
290.311.00	Achat de machines et de mobilier	7,500.00		1,500.00		1,588.40	
290.311.01	Frais matériel de gym à la grande salle	1,500.00		2,000.00		2,534.70	
290.312.00	Frais d'électricité, eau, combustible	15,500.00		15,500.00		14,596.40	
290.313.00	Achat matériel de conciergerie	500.00		500.00		381.35	
290.314.00	Aménagement et entretien salles de classe	1,500.00		800.00		351.00	
290.314.01	Entretien et rénovation bâtiment école	28,000.00		20,000.00		33,896.60	
290.315.00	Entretien des machines et mobilier	1,000.00		1,500.00		1,204.20	
290.315.01	Entretien des appareils ménagers école	1,000.00		1,000.00		2,550.00	
290.316.00	Location salles de classe	14,540.00		12,000.00		8,580.00	
290.318.00	Assurances diverses, mobilier et ECAB	830.00		850.00		828.10	
290.318.01	Frais de téléphone, télé-réseau, internet	1,370.00		1,500.00		951.05	
290.352.01	Participation pavillon scolaire Fétigny	5,352.00		5,436.00		5,520.00	
290.423.00	Location-utilisation des classes		11,440.00		16,500.00		10,920.00
290.423.01	Loyers des appartements école		22,560.00		22,560.00		22,560.00
290.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		700.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	28,765.00		24,096.00		21,127.05	
			28,765.00		24,096.00		21,127.05
30	Culture	22,515.00		20,446.00		19,153.95	
300.317.00	Manifestation du 1er août	4,800.00		4,800.00		4,848.70	
300.351.00	Part. aux dépenses du Conservatoire	2,075.00		2,012.00		2,108.70	
300.352.00	Ascobroye - Coreb + cotisations (Bibliothèque)	7,390.00		6,984.00		6,902.20	
300.365.00	Dons " local" et société à but culturel	4,000.00		3,900.00		4,644.35	
300.365.01	Loyer local frais	650.00		650.00		650.00	
300.365.02	Ecole de Musique	3,600.00		2,100.00			
32	Téléréseau						
34	Sport	6,250.00		3,650.00		1,973.10	
340.351.00	Aménagement place de jeux	3,500.00		1,000.00			
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	2,750.00		2,650.00		1,973.10	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE	168,105.00	1,100.00	142,506.00	1,200.00	136,503.20	1,857.95
			167,005.00		141,306.00		134,645.25
40	Hôpitaux	8,509.00		10,482.00		7,866.95	
400.317.00	Dédommagements, déplacements	500.00		500.00		510.00	
400.351.00	Participation aux coûts résiduels des soins	1,143.00		450.00		512.40	
400.352.01	Part. aux services d'ambulance (SMUR)	6,866.00		9,532.00		6,844.55	
41	Homes médicalisés	103,715.00		79,535.00		76,984.20	
410.351.00	Part. au subv. cant. des soins spéciaux (EMS)	70,830.00		68,507.00		68,242.60	
410.352.00	Participation au home médicalisé	32,885.00		11,028.00		8,741.60	
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires	52,681.00		49,489.00		48,790.15	
440.352.20	Part. aux soins et aides à domicile	36,895.00		35,885.00		34,991.55	
440.352.30	Part. aux indemnités forfaitaires	14,249.00		12,151.00		12,363.60	
440.365.00	Part. Centre de puériculture	1,537.00		1,453.00		1,435.00	
46	Service médical des écoles	3,200.00	1,100.00	3,000.00	1,200.00	2,861.90	1,857.95
460.351.00	Service dentaire, visites médicales	2,200.00		2,000.00		2,654.20	
460.366.00	Subvention communale pour soins dentaires	1,000.00		1,000.00		207.70	
460.433.00	Part. des parents aux soins dentaires		1,100.00		1,200.00		1,857.95

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	AFFAIRES SOCIALES	199,903.00	2,200.00	182,747.00	2,200.00	177,322.40	690.50
			197,703.00		180,547.00		176,631.90
50	AVS/AI/APG/AC	700.00	700.00	700.00	700.00	690.50	690.50
500.301.00	Traitement de l'agent AVS	700.00		700.00		690.50	
500.436.00	Remboursement de tiers		700.00		700.00		690.50
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	9,600.00		11,300.00		5,809.20	
540	Accueil extrafamilial de jour	9,600.00		11,300.00		5,809.20	
540.317.00	Dédommagements, déplacements	500.00		500.00			
540.365.00	Subvention, crèches et assistantes parentales	8,300.00		10,000.00		4,989.20	
540.365.10	Subventions accueil familial de jour de la Broye	800.00		800.00		820.00	
55	INVALIDITE	113,422.00		104,258.00		105,166.05	
550.351.00	Part. pr. personnes handicapées & inadaptées	113,422.00		104,258.00		105,166.05	
58	ASSISTANCE	76,181.00	1,500.00	66,489.00	1,500.00	65,656.65	
580.351.01	Part. avances contrib. d'entr. non récupérée	2,344.00		2,373.00		1,962.95	
580.351.04	Part. aux frais des victimes d'infraction LAVI	796.00		776.00		753.25	
580.351.07	Part. au fonds cantonal de l'emploi	7,089.00		7,038.00		7,055.00	
580.351.08	Part. aux services sociaux spécialisés	829.00		657.00		751.00	
580.351.10	Frais naturalisation	500.00		500.00		87.50	
580.351.40	Part. communes fin alloc familiales pr pers ss act lucr	2,949.00		2,890.00		2,685.95	
580.352.00	Part. Association communes pour Service social	50,305.00		45,655.00		49,579.20	
580.352.01	Part. Association communes Service off. des curatelles	6,769.00					
580.365.02	Dons à but social	1,700.00		1,700.00		1,270.00	
580.365.03	Part. communale aux seniors	2,500.00		4,500.00		1,511.80	
580.366.00	Subventions versées à des tiers personnes	400.00		400.00			
580.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		1,000.00		1,000.00		
580.436.01	Remboursement frais de naturalisation		500.00		500.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	65,007.00	500.00	68,148.00	500.00	64,704.10	37.00
			64,507.00		67,648.00		64,667.10
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil	51,600.00	500.00	54,746.00	500.00	51,725.10	37.00
620.301.00	Traitement du personnel édilitaire	12,000.00		11,500.00		6,408.50	
620.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,500.00		1,725.00		673.35	
620.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	500.00		421.00		359.65	
620.311.00	Achats de véhicules, machines et matériel	2,000.00		5,000.00		1,973.15	
620.312.00	Electricité éclairage public	5,500.00		5,000.00		4,406.30	
620.313.00	Achat de matériel	1,500.00		4,500.00		3,273.10	
620.314.00	Entretien, routes, éclairage, et places	12,000.00		12,000.00		16,765.00	
620.314.01	Déblaiement, protection hivernale	3,000.00		3,000.00		2,359.00	
620.314.04	Frais de signalisation et de marquage	500.00		500.00		227.40	
620.314.05	Frais d'entretien des chemins	5,000.00		5,000.00		10,237.00	
620.315.00	Frais des véhicules et des machines	6,500.00		5,000.00		4,014.35	
620.318.01	Assurances diverses	600.00		600.00		563.30	
620.319.00	Impôt sur véhicules	1,000.00		500.00		465.00	
620.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		500.00		37.00
64	Infrastructure ferroviaire	3,117.00		2,772.00		2,600.00	
640.351.00	Part. au fonds fédéral	3,117.00		2,772.00		2,600.00	
65	Trafic régional	10,290.00		10,630.00		10,379.00	
650.351.00	Part. aux dépenses cantonales	10,290.00		10,630.00		10,379.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT	338,035.00	257,970.00	322,672.00	264,870.00	305,999.15	267,576.87
			80,065.00		57,802.00		38,422.28
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	137,020.00	137,020.00	144,220.00	144,220.00	136,002.65	136,002.65
700.300.00	Jetons et frais de la commission	1,000.00		1,000.00		880.00	
700.301.00	Salaires	1,000.00		2,000.00		724.00	
700.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	125.00		275.00		90.00	
700.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	40.00		80.00		29.40	
700.312.00	Achats d'eau	44,000.00		44,500.00		40,976.15	
700.313.00	Achat des compteurs	5,000.00		2,350.00			
700.314.00	Entretien et rénovation des installations	8,000.00		8,000.00		33,774.95	
700.315.01	Répartition CREB	7,050.00		7,050.00		7,131.95	
700.317.00	Dédommagements, déplacement, délégation	500.00		500.00		1,007.50	
700.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	1,100.00		1,000.00		1,103.70	
700.380.00	Attribution à la réserve	19,560.00		26,345.00			
700.390.81	Imputation interne amortissement Eau	39,120.00		39,120.00		39,120.00	
700.390.82	Imputation interne intérêts Eau	10,525.00		12,000.00		11,165.00	
700.402.00	Taxes d'hydrants et d'incendie		250.00		250.00		195.35
700.434.00	Location des compteurs & abonnement fixe		4,000.00		4,200.00		3,569.80
700.434.01	Taxes de raccordement		1,000.00		1,000.00		
700.434.03	Unité Locative (UL)		33,500.00		33,500.00		33,071.50
700.435.00	Vente d'eau		98,000.00		105,000.00		69,817.80
700.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		270.00		270.00		275.40
700.480.00	Prélèvement sur fonds réserve EAU						29,072.80
71	PROTECTION DES EAUX	62,350.00	62,350.00	61,250.00	61,250.00	60,317.25	60,317.25
710.300.00	Jetons et frais de commissions	1,500.00		2,000.00		1,890.00	
710.301.00	Salaires	2,000.00		1,300.00		169.00	
710.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	250.00		175.00		32.25	
710.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	80.00		40.00			
710.312.00	Eau, énergie et combustible	4,000.00		4,100.00		3,970.55	
710.314.00	Entretien et rénovation des installations	15,000.00		5,000.00		3,388.60	
710.318.01	Assurances diverses, ECAB, Honoraires, téléphone	500.00		500.00		417.05	
710.352.00	Frais de STAS et de STEP	5,000.00		5,000.00		5,200.40	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
710.352.01	Participation communale à l'épuration	28,000.00		27,000.00		30,827.25	
710.380.00	Attribution à la réserve	6,020.00		16,135.00		14,422.15	
710.434.00	Taxes d'utilisation		37,500.00		37,000.00		35,980.20
710.434.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		19,500.00		19,000.00		18,822.35
710.434.02	Taxe STEP		5,300.00		5,200.00		5,312.20
710.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		50.00		50.00		202.50
72	ORDURES MENAGERES	61,190.00	48,700.00	58,792.00	48,500.00	57,260.90	41,213.17
720.301.00	Salaires	11,000.00		9,650.00		7,897.00	
720.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,500.00		1,450.00		647.00	
720.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	470.00		352.00		139.30	
720.312.00	Eau, énergie, téléphone, combustible déchetterie	500.00		720.00		178.70	
720.313.00	Achats divers matériel déchetterie	1,500.00		2,200.00		2,572.10	
720.318.00	Frais de ramassage et décharge des ordures	25,500.00		25,000.00		25,969.55	
720.318.01	Location de la benne compacteuse	10,000.00		10,000.00		9,396.00	
720.318.02	Assurances diverses, ECAB	120.00		120.00			
720.318.03	Frais de recyclage du verre, du papier et du fer	4,000.00		3,500.00		1,953.70	
720.318.04	Elimination des déchets verts	6,500.00		5,000.00		8,412.55	
720.318.05	Système Ecopress	100.00		100.00		95.00	
720.352.00	Participation à l'usine d'incinération			700.00			
720.434.00	Taxes d'utilisation		31,000.00		31,000.00		25,816.55
720.434.02	Ristourne entente intercommunale		1,000.00		1,000.00		680.97
720.434.03	Recharge des cartes		15,000.00		15,000.00		12,968.30
720.435.00	Recyclage, ramassage, verre, etc.		1,500.00		1,300.00		1,747.35
720.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		200.00		200.00		
74	CIMETIERE	6,650.00	2,400.00	5,985.00	1,900.00	2,622.50	3,770.00
740.301.00	Salaires	2,000.00		2,050.00		1,200.00	
740.301.01	Frais des fossoyeurs	1,000.00		400.00		399.90	
740.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	380.00		310.00			
740.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	120.00		75.00			
740.312.00	Eau, énergie, combustible cimetièrè	350.00		350.00		382.60	
740.313.00	Achat monument et divers	2,000.00		2,000.00		640.00	
740.314.00	Frais d'entretien	800.00		800.00			
740.434.00	Taxes d'entrée et de concessions		2,000.00		1,500.00		3,320.00
740.434.01	Emoluments des fossoyeurs/incinérations		400.00		400.00		450.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	18,825.00	6,000.00	12,825.00	4,500.00	18,040.35	5,423.80
750.301.00	Entretien des berges et du Ruisseau	18,000.00		12,000.00		17,215.35	
750.364.00	Part. aux entreprises d'endiguement	825.00		825.00		825.00	
750.461.00	Subventions cantonales et fédérales		6,000.00		4,500.00		5,423.80
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52,000.00	1,500.00	39,600.00	4,500.00	31,755.50	20,850.00
790.300.00	Jetons et frais de la commission Construction	3,000.00		3,000.00		3,162.50	
790.314.01	Numérisation des rues du village	15,000.00		100.00			
790.314.02	Mensuration	10,000.00		3,000.00			
790.318.00	Honoraires des urbanistes et ingénieurs	10,000.00		15,000.00		8,603.20	
790.318.02	Plans cadastraux-Système informatique comm.	4,000.00		3,500.00		3,720.65	
790.318.05	Honoraires PAL	10,000.00		15,000.00		16,269.15	
790.431.00	Autorisation de construire		1,500.00		4,500.00		1,835.00
790.431.01	Vente de terrain						19,015.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE	5,620.00	70,200.00	5,920.00	70,200.00	3,904.90	70,226.15
		64,580.00		64,280.00		66,321.25	
80	Agriculture	120.00		120.00		120.00	
800.319.00	Cotisations	120.00		120.00		120.00	
81	Forêts	3,000.00	200.00	3,500.00	200.00	2,501.65	226.15
810.314.00	Entretien et exploitation	2,500.00		3,000.00		2,144.25	
810.317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	500.00		500.00		357.40	
810.461.00	Subventions cantonales		200.00		200.00		226.15
87	Gravière	2,500.00	70,000.00	2,300.00	70,000.00	1,283.25	70,000.00
870.317.00	Dédommagements et déplacements	1,000.00		500.00		1,283.25	
870.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude) grav	1,500.00		1,800.00			
870.423.00	Indemnités Gravière		70,000.00		70,000.00		70,000.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	292,937.00	1,603,330.00	338,849.00	1,535,253.00	719,259.82	1,787,248.13
		1,310,393.00		1,196,404.00		1,067,988.31	
90	Impôts	72,562.00	1,260,628.00	63,344.00	1,201,620.00	83,947.45	1,439,957.40
900.318.00	Frais de poursuite	1,000.00		1,000.00		1,775.65	
900.318.03	Frais d'encaissement - SCC	18,000.00		17,000.00		16,203.35	
900.318.04	Part. aux frais de perception de l'impôt sur les vhcles	822.00		804.00		794.60	
900.319.01	Pertes sur débiteurs	500.00				278.00	
900.319.02	Pertes sur débiteurs - SCC	48,000.00		40,000.00		61,587.00	
900.322.00	Intérêts sur remboursements	4,000.00		4,300.00		3,167.95	
900.329.00	Escompte d'impôt et divers	200.00		200.00		112.60	
900.329.01	Escompte d'impôt - SCC	40.00		40.00		28.30	
900.400.00	Impôt sur le revenu (pers. phys)		928,000.00		886,209.00		1,062,278.90
900.400.01	Impôt sur la fortune (pers. phys)		65,000.00		57,958.00		63,368.20
900.400.08	Impôt à la source		15,000.00		16,000.00		14,744.20
900.400.09	Impôt sur les prestations en capital		8,000.00		7,000.00		19,771.40
900.400.11	Impôt gestion de la faillite		10,000.00		10,000.00		40,409.90
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		30,102.00		37,712.00		32,212.35
900.401.01	Impôt sur le capital (pers. morales)		15,879.00		19,251.00		20,041.35
900.402.00	Contribution immobilière		96,000.00		85,600.00		110,470.90
900.403.00	Impôt sur gains immobiliers, plus-values		15,000.00		22,000.00		9,341.75
900.404.00	Impôt sur les mutations, centimes add.		20,000.00		18,000.00		24,690.10
900.405.00	Impôt sur les successions et donations		25.00		25.00		9.40
900.406.00	Impôt sur les chiens		2,400.00		1,600.00		1,716.35
900.421.00	Intérêts de retard		4,200.00		4,200.00		4,779.40
900.421.01	Intérêts compensatoires		1,000.00		950.00		1,651.65
900.436.00	Remboursement, frais rappel et poursuites		1,800.00		1,500.00		1,824.25
900.436.01	Frais de rappel		150.00		150.00		215.00
900.441.00	Part. impôt cantonal sur les véhicules		33,528.00		33,465.00		32,432.30
900.451.00	Compensation de base - Réforme fiscale		4,544.00				
900.451.01	Compensation cas de rigueur - Réforme fiscale		10,000.00				
93	Péréquation financière		138,203.00		134,309.00		134,026.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		90,508.00		88,026.00		99,857.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		47,695.00		46,283.00		34,169.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	220,375.00	204,499.00	275,505.00	199,324.00	291,891.77	213,264.73
940	Capitaux	59,000.00	49,685.00	102,000.00	52,160.00	97,344.12	50,324.33
940.318.00	Frais de ccp	500.00		500.00		386.37	
940.318.01	Frais bancaires	200.00		200.00		142.95	
940.322.00	Intérêts des dettes	18,500.00		19,500.00		15,014.80	
940.330.00	Amortissements obligatoires	39,800.00		81,800.00		81,800.00	
940.420.00	Intérêts des capitaux		40.00		40.00		39.33
940.490.81	Imputation interne amortissement Eau		39,120.00		39,120.00		39,120.00
940.490.82	Imputation interne intérêts Eau		10,525.00		13,000.00		11,165.00
944	Grande salle	99,860.00	73,450.00	113,230.00	66,950.00	110,242.85	81,556.40
944.301.00	Traitement du concierge de la grande salle	27,000.00		27,000.00		23,044.30	
944.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	3,500.00		4,050.00		3,670.00	
944.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	1,060.00		1,080.00		1,695.80	
944.312.00	Eau, énergie, combustible grande salle	27,000.00		27,000.00		23,959.50	
944.313.00	Frais de matériel grande salle	3,500.00		3,000.00		2,538.75	
944.313.01	Frais de boissons	15,000.00		14,000.00		17,006.50	
944.314.01	Frais de matériel conciergerie grande salle	4,000.00		4,000.00		2,458.15	
944.314.02	Entretien et rénovation grande salle	5,000.00		9,000.00		24,774.95	
944.314.05	Aménagement place de jeux grande salle	3,000.00					
944.315.00	Entretien mobiliers et appareils grande salle	2,000.00		18,000.00		5,750.25	
944.316.00	Location parking grande salle	3,500.00		500.00		500.00	
944.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC grande salle	4,500.00		4,500.00		4,044.65	
944.318.01	Frais téléphone grande salle			300.00			
944.380.00	Versement Réserve rénovation fond grande salle	800.00		800.00		800.00	
944.423.01	Location de la grande salle		50,000.00		45,000.00		55,047.50
944.434.00	Contribution USL - entretien fond grande salle		800.00		800.00		800.00
944.434.01	Facturation frais de nettoyage		50.00		50.00		
944.435.00	Vente des boissons		21,500.00		19,500.00		24,508.20
944.436.01	Facturation du matériel cassé		100.00		100.00		260.00
944.436.02	Remboursement de tiers et assurances		1,000.00		1,500.00		940.70
945	Laiterie	2,150.00	1,900.00	4,250.00	1,650.00	5,495.20	
945.312.00	Eau, énergie, combustible laiterie	1,500.00		2,100.00		246.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
945.314.00	Entretien, rénovation laiterie	500.00		2,000.00		5,111.95	
945.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC, laiterie	150.00		150.00		137.25	
945.423.00	Loyers ancienne laiterie		1,900.00		1,650.00		
946	Bâtiment administration communale	20,940.00	40,200.00	27,600.00	40,200.00	19,981.25	40,200.00
946.301.00	Traitement du concierge bâtiment administration communa	3,500.00		3,000.00		1,743.85	
946.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	440.00		600.00		217.10	
946.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	200.00		150.00		181.00	
946.312.00	Eau, énergie, combustible bâtiment admnistration commun	7,500.00		7,500.00		3,251.55	
946.314.00	Frais de matériel bâtiment admnistration communale	400.00		450.00		251.90	
946.314.01	Frais de matériel conciergerie bâtiment admin. communal	300.00		300.00		300.00	
946.314.02	Entretien et rénovation bâtiment admnistration communal	2,000.00		5,000.00		7,110.50	
946.315.00	Frais des appareils ménagers bâtiment admin. communale	3,500.00		7,500.00		4,800.00	
946.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC bâtiment admin. communale	2,000.00		2,000.00		1,965.35	
946.318.03	Taxes télé réseau bâtiment admnistration communale	1,100.00		1,100.00		160.00	
946.423.00	Loyers des appartements bâtiment administration communa		40,200.00		40,200.00		40,200.00
947	Ecole	4,000.00		6,500.00		4,021.25	
947.314.02	Entretien et rénovation appartements école	1,500.00		2,000.00		1,621.25	
947.315.00	Frais des appareils ménagers appartements école	2,500.00		4,500.00		2,400.00	
948	Café et annexe	28,300.00	36,864.00	17,300.00	36,864.00	51,289.05	38,214.00
948.312.00	Eau, énergie, combustible café	500.00		500.00		294.15	
948.314.02	Entretien et rénovation café et annexe	22,000.00		12,000.00		6,157.35	
948.315.00	Entretien des appareils et des installations techniques	5,000.00		4,000.00		44,046.65	
948.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC café	800.00		800.00		790.90	
948.423.00	Loyers du café		22,200.00		22,200.00		22,200.00
948.436.00	Remboursement de tiers Café et annexe		14,664.00		14,664.00		16,014.00
949	Hangar et garages	6,125.00	2,400.00	4,625.00	1,500.00	3,518.05	2,970.00
949.301.00	Traitement du concierge hangar et garages	1,000.00		1,000.00		338.00	
949.312.00	Eau, énergie, combustible hangar + garages	5,000.00		3,500.00		3,054.65	
949.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC hangar et garages	125.00		125.00		125.40	
949.423.00	Loyers des parchets, hangar et garages		2,400.00		1,500.00		2,970.00
99	Autres postes					343,420.60	
990.332.00	Amortissements supplémentaires					135,420.60	
990.382.76	Attribution aux réserves					208,000.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		2,012,889.00	2,013,375.00	1,940,694.00	1,941,083.00	2,181,456.41	2,186,556.55
	Excédent de revenu	486.00					
	Excédent de revenu			389.00			
	Excédent de revenu					5,100.14	
		2,013,375.00	2,013,375.00	1,941,083.00	1,941,083.00	2,186,556.55	2,186,556.55

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
0	ADMINISTRATION						
01	Assemblée communale, Conseil communal						
02	Administration générale						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
1	ORDRE PUBLIC						
10	Protection juridique						
12	Placements financiers						
14	POLICE DU FEU						
15	MILITAIRE						
16	PROTECTION CIVILE						
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
20	Ecole enfantine						
21	Cycle scolaire obligatoire						
219	Accueil extrascolaire						
22	Ecoles spécialisées						
23	Formation professionnelle						
29	Administration scolaire						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS						
30	Culture						
32	Téléréseau						
34	Sport						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
4	SANTE						
40	Hôpitaux						
41	Homes médicalisés						
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires						
46	Service médical des écoles						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
5	AFFAIRES SOCIALES						
50	AVS/AI/APG/AC						
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL						
540	Accueil extrafamilial de jour						
55	INVALIDITE						
58	ASSISTANCE						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			2,350,000.00		41,079.95	
					2,350,000.00		41,079.95
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil			2,350,000.00		41,079.95	
620.501.00	Aménagement de routes et chemins / Etude VALTRALOC			2,350,000.00		41,079.95	
64	Infrastructure ferroviaire						
65	Trafic régional						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT			32,000.00		35,560.15	7,711.20
					32,000.00		27,848.95
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
71	PROTECTION DES EAUX						
72	ORDURES MENAGERES						
74	CIMETIERE			32,000.00			
740.503.00	Frais d'aménagement			32,000.00			
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS					35,560.15	7,711.20
750.501.02	Rénovation du Ruisseau					35,560.15	
750.661.00	Subventions cantonales						7,711.20
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
8	ECONOMIE						
80	Agriculture						
81	Forêts						
87	Gravière						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
9	FINANCES ET IMPOTS					7,711.20	76,640.10
						68,928.90	
90	Impôts						
93	Pérquation financière						
94	Gérance de la fortune et des dettes						
940	Capitaux						
944	Grande salle						
945	Laiterie						
946	Bâtiment administration communale						
947	Ecole						
948	Café et annexe						
949	Hangar et garages						
99	Autres postes					7,711.20	76,640.10
990.590.00	Report des recettes au bilan					7,711.20	
990.690.00	Report des dépenses au bilan						76,640.10

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
				2,382,000.00		84,351.30	84,351.30
	Excédent de charge				2,382,000.00		
		2,382,000.00		2,382,000.00		84,351.30	84,351.30



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal	
Syndic BEGUIN Cédric Clos-Quartier 11 1533 Ménières 079 453 96 34 cedric.beguin@1533menieres.ch	Administration générale - RH Ordre public Police des constructions Réception et délégations Bâtiments communaux: salle polyvalente, laiterie, bâtiment communal, école, garages, locations Gravière Fusion Remplaçant Perroud Pierre
Vice-Syndic PERROUD Pierre Route de Fétigny 6 1533 Ménières 079 481 33 53 pierre.perroud@1533menieres.ch	Social et Santé Journal communal Enseignement et formation C.O. AES VALTRALOC Web. Webmail. Fusion Remplaçant Folly Jael
Conseiller ANDREY Claude Clos-Quartier 23 1533 Ménières 078 649 20 32 claud.andrey@1533menieres.ch	Finances PAL Gestion des déchets - déchetterie Véhicules et matériel communal Restaurant, laiterie Archives Cimetière Gravière. Fusion Remplaçant Béguin Cédric
Conseiller ANSERMET Marcel Route de Vesin 25 1533 Ménières 079 318 20 12 marcel.ansermet@1533menieres.ch	Approvisionnement en eau Protection des eaux. Epuration Revitalisation du Ruisseau du Moulin Agriculture - Environnement Naturalisations Routes, trottoirs et chemins. Eclairage public Remplaçant Andrey Claude
Conseiller FOLLY Jael Route de l'Ecole, 4 1533 Ménières 078 683 93 68 jael.folly@1533menieres.ch	Service du feu Gaz Culture et loisirs Protection civile Transports - Télécommunications Informatique Forêts USL Accueil extra-familial de jour de la Broye AES Remplaçant Ansermet Marcel



LISTE DES COMMISSIONS
au 1er décembre 2019

Aménagement du territoire, Commission d'urbanisme, PAL (Plan d'Aménagement Local)	Andrey Claude	CODEB (Commission des déchets de la Broye)	Andrey Claude
	Béguin Cédric		Béguin Cédric
	Corminboeuf Luc		
	Corminboeuf Serge		
	Perrin Daniel		
Commission financière	Blanchard Grégory	AEGE (Association pour l'Épuration de Granges et Environs)	Ansermet Marcel
	Michel Claude		Perret Jean-Claude
	Robert Pascal		
Commission d'endiguement de la Broye	Ansermet Marcel	Conseil des parents	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Bossy Floriane
			Corminboeuf Gilles
			Corminboeuf Christine
Commission intercommunale du feu, CSPI "Les Verdières" (Corps des sapeurs-pompier intercommunal)	Folly Jael	Comité intercommunal du CREB (Connexion des Réseaux d'Eau communaux de la rive droite de la Broye)	Ansermet Marcel
	Ansermet Marcel		Folly Jael
			Corminboeuf Serge
Commission de naturalisation	Ansermet Marcel	Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités)	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Andrey Claude
	Bise Bertrand		Bossy Floriane
	Moret Béatrice		Moret Michel
	Doy Martial		Perret Roxane
Commission locale du feu	Béguin Cédric	Commission AES (Accueil extra-scolaire Fétigny-Ménières)	Perroud Pierre
	Schüpbach J.-Charles		Folly Jaël
	Corminboeuf Serge		
Préposé d'agriculture	Ansermet Marcel		



LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL
au 1er décembre 2019

Bourse communale et Secrétariat	Chaboudez Stéphanie	Maintenance du site Web	Corminboeuf Denis
	Lack Kristel		Perroud Pierre
Scrutateurs permanents	Deplazes Claudia	Concierge école et bâtiment communal	Perret Jean-Claude
	Perroud Karine		Studer Fabienne
			Yayla Zöhre
Conciergerie du cimetière	Perret Jean-Claude	Déchetterie	Perret Jean-Claude
			Cuttelod Raymond
			Littee John
Concierge grande salle	Perret Jean-Claude	Nettoyage, entretien ruisseaux	Perret Jean-Claude
	Yayla Zöhre		
	Studer Fabienne		
Fossoyeur	Ansermet Marcel	Distribution tout-ménage	Cuttelod Raymond
	Andrey Claude		
	Perret Jean-Claude		
Chemins et grilles	Perret Jean-Claude	Remplacement de Jean-Claude Perret	Cuttelod Raymond
		Aide concierge	Dylan Schaller
		Artificier communal	Schüpbach Jean-Charles

Madame Kristel Lack

assure l'ouverture du secrétariat communal

1er étage, 4 route de l'Ecole, 1533 Ménières

le lundi de 17 à 19 heures

tél. 026 668 22 06

commune@menieres.ch



Miscellanées

Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans la FO, **Feuille officielle** du Canton de Fribourg, disponible chaque semaine au Bureau communal. D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).

Heures d'ouverture de la déchetterie

- Le samedi de 8:30 à 10:00 et le premier mercredi du mois de 19:00 à 19:30
- Déchets végétaux: le samedi de 8:30 à 17:00
- Déchets encombrants: le premier samedi du mois de 8:30 à 10:00

Accès au bureau communal

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés de déplacement peuvent téléphoner à la Commune pour obtenir une assistance ou un service à domicile.

Activités parascolaires

L'arrêt du 7 décembre 2017 (2C_206/2016) du Tribunal Fédéral précise que "tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition. En font également partie les frais relatifs aux excursions et aux camps, dans la mesure où la participation de l'élève à ces événements est obligatoire." Certaines communes ont supprimé des activités. Le Conseil communal de Ménières estime que les activités parascolaires sont importantes pour le développement de l'enfant. La Commune prend donc en charge, avec le soutien financier du groupement des Parents d'élèves, les frais qui ne doivent plus être assumés par les familles. Les activités culturelles et sportives habituelles sont donc maintenues.

Sapeurs-pompiers

L'avant-projet de loi sur la LDIS (loi sur la défense incendie et les secours) prévoit une refonte complète des services de défense contre le feu. Ceux-ci devront être déployés en fonction des risques et non plus en fonction des frontières politiques. Cet avant-projet prévoit une nouvelle répartition des tâches, responsabilités et frais entre l'ECAB (Établissement cantonal d'assurance des bâtiments) et les communes.

Les explications détaillées se trouvent ici:

https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-06/fr_RAP_LDIS.pdf



Activités du CC

Un ancien du village m'a demandé ce que faisait le Conseil communal. Il y a tellement de tâches qu'il est difficile de répondre en cinq minutes au bord de la route. La question m'est restée en tête et un dimanche après-midi j'ai rassemblé quelques statistiques. Au cours des 35 dernières séances le CC a épluché 942 factures et traité 1466 objets (un objet peut recouvrir plusieurs points différents). Chacun représente un dossier, parfois lourd: prévisions du budget, fonctionnement de l'épuration, équipement des écoles, chemins maladroitement endommagés, règlements à réviser, etc. Ces chiffres ne tiennent pas compte des assemblées; ni des séances avec des habitants, ingénieurs, fournisseurs; ni des séances sur le terrain (chemins, habitations); ou avec les autres communes (collaboration pour ce que l'on ne peut faire seul: établissements médicaux, pompiers, station d'épuration); ou à la maison (journal, lecture des dossiers).

Et avec ça garder les yeux ouverts dans la jungle des imprévus: contrats de télécommunications ou d'assurances toujours plus entortillés; connaissance des nouvelles plantes envahissantes, du poids des drones ou des tuiles autorisées; prévoir ce qui se passera lors du prochain orage: hé! hé! essayez! Cela peut paraître accablant, mais au fond c'est passionnant de s'intéresser à tout et de s'efforcer de faire au mieux.

A Ménières nous avons la chance que beaucoup de personnes et de sociétés participent à la vie du village: jeunes ou vieux, aux fêtes ou à la déchetterie, au Premier août ou aux Fenêtres de l'Avent. Comme dit la valise: cela nous *tire une fière chandelle du pied*. Merci à toutes et à tous!

Animaux

Plusieurs personnes se sont plaintes des dégâts causés par les renards (salissures, balustrades bousculées, jouets endommagés) ou par les castors (drainages rendus inefficaces à cause des barrages). Le conseil communal a transmis ces doléances au service de la faune. Mais les conseillers communaux ne sont pas responsables des salissures des renards, des câbles rongés par les fouines, des piqûres de tiques, des fientes des pigeons (oiseaux) ou des meubles griffés par les chats. Il faut prendre des précautions et/ou transmettre les demandes de remboursement aux assurances.

Séance d'information STEP

Une séance d'information sur la station d'épuration des eaux usées intercommunale dans laquelle est impliquée la commune de Ménières a eu lieu le 12 novembre à Granges-Marnand.

La régionalisation de l'épuration des eaux permet une diminution des coûts. Sur le site de l'actuelle STEP de Lucens, il est prévu de construire une nouvelle STEP pour 70'000 équivalent-habitants (y compris industries), avec réutilisation de certains ouvrages existants. Cette STEP permettra de traiter l'azote et beaucoup de micropolluants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le projet implique des investissements totaux estimés à 68 millions de francs (STEP et réseau).

Généalogie des Moret de Ménières

Bonjour,

Suis Michel fils de Jean Moret, petit fils de Charles Moret de la vigne.

Il y a quelques années, mon père avait entrepris de faire l'arbre de la famille de la Vigne et par la suite j'ai repris le flambeau. Ayant plusieurs mariages Moret-Moret (16 retrouvés), cela était un peu compliqué donc j'ai pris tous les Moret (naissance-mariages-décès) sur les microfilms de l'état concernant Ménières et j'arrive à environ 450 personnes. J'ai pu remonter jusqu'à 1614 et définir 5 branches de Moret entre 1700 à nos jours et je les ai nommées ainsi :

La Vigne :

avec Jean Pierre André qui était à Constantinople au palais royal

Les Constantins :

Avec Norbert Moret compositeur

Arthur Alfred :

Avec Eloi Moret député de la Broye, Jacques Moret s'étant marié à Paris en 1780 avec Anne Rameau

Les Verdières :

Mariages avec Bondallaz, Ducarroz, mais aucun mariage Moret-Moret

Joanna Rey :

Celle-ci semble d'éteindre vers le milieu du 19^{ème} siècle.

Voilà en quelques mots les différentes branches.

Au 17^{ème} siècle, il y aussi des Rey alias Moret qui sont devenus des Moret et d'autres sont restés des Rey. Un certain Jacques Rey alias Moret (1681), surnommé « le grand jacques » a eu 9 enfants et certains sont née sous Moret, d'autres sous Rey alias Moret. Donc vous imaginez le casse-tête parfois pour reproduire l'arbre sans parler des mariages Moret-Moret.

Cela fait plusieurs années que je travaille sur cette généalogie, donc si vous avez envie de connaître vos ancêtres, ou pourquoi pas me donner des informations vous pouvez me contacter par mail mmichel@netplus.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Ménières
Route de l'Ecole 4
1533 Ménières

Givisiez, le 21 octobre 2019

REÇU LE 28 OCT. 2019

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

V 2

N° de dossier : 19-FR-44711

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Ménières
Prélèvement du : 16.10.2019 Effectué par : Monsieur Jean-Claude PERRET Date arrivée : 16.10.2019
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: légères pluies
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 19-121802 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 04 - Jean-Claude Perret, salle de bains, ; Ruelle du Mont 3 ; Ménières
Température de l'eau : 16 °C
Débit [l/min] : 20

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	438 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.04 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	5 ± 0	max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-121803 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Ménières
Lieu de prélèvement : 06 - Perroud Pierre, cave, ; Route de Fétigny 6 ; Ménières
Température de l'eau : 14 °C
Débit [l/min] : 45

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	459 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	6 ± 0	max. 40

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	8	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 264.00 CHF (Montant HT)

Yves YERLY
Inspecteur cantonal de l'eau potable
et des eaux de baignade

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavet et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabeteffribourg.ch – www.diabeteffribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

05.09.2019

Offre Frimobility dans la Broye



La COREB en collaboration avec l'ARBV et l'ACF, soutient la plateforme officielle de covoiturage active dans la région de la Broye depuis juin 2016. 32 Communes de la Broye y ont déjà adhéré.

La plateforme s'adresse à toute personne souhaitant profiter du déplacement d'un autre usager vers une destination ou une direction commune. Il s'adresse aussi à toute personne souhaitant offrir une place dans sa voiture. Le déplacement peut être unique, occasionnel ou régulier. Ce moyen de déplacement pratique, économique et convivial permet de réduire le flux de trafic, d'économiser les ressources et d'utiliser les véhicules de manière accrue.

L'inscription sur la plateforme est gratuite, tant pour les communes que pour les utilisateurs-trices. Les trajets sont rémunérés selon une base proposée, mais les conditions sont fixées d'entente entre passager et conducteur.

Site internet de la plateforme de covoiturage : www.frimobility.ch





**Nous vous rappelons la date de la
dernière ouverture du bureau communal au public:
lundi 16 décembre 2019.**

**DÉCHETTERIE: pensez à recharger vos cartes,
si nécessaire, avant les vacances!**

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL
durant les vacances d'hiver:
du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020
inclusivement.

**Le Conseil communal vous souhaite
de bonnes fêtes de Noël et une
heureuse Nouvelle année!**



Nativité. Début du XVe siècle. Icône attribuée à Andrei Roubliov.
Cathédrale de l'Annonciation, Moscou